

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20260303_P_042
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « AHLPIO » pour la mise en place de séances d'orthophonie « Développement du langage et de l'alimentation » animées par Adeline LAVASTRE orthophoniste en faveur des assistantes maternelles et des enfants qui fréquentent les Relais Petite Enfance du territoire.

Le Président,

N° 20260303_P_042

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

AHLPIO
23 Boulevard Président Bertrand
43000 Le Puy en Velay

Pour l'organisation de 3 séances d'1h00 d'orthophonie « développement du langage et de l'alimentation » animées par Adeline LAVASTRE orthophoniste en faveur des assistantes maternelles et enfants qui fréquentent les Relais Petites Enfance du territoire.

Dates : 6 mars ;27 mars ;24 avril et le 29 mai 2026

Lieux : Relais Petite Enfance : Saint Just Malmont ; Saint Didier en Velay ; Aurec sur Loire ; Pont Salomon

Participants : Assistantes Maternelles et Enfants qui fréquentent les Relais Petite Enfance du territoire.

Montant : 401.97€ TTC frais de déplacement inclus

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 3 mars 2026

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260303-20260303_P_042-AU
Reçu le 13/03/2026

